

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018

Affiché le

ID : 029-212901052-20180423-2018201-DE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 13 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 6 avril 2018, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 13 avril 2018, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme BOSC, M. YVEN, Mme BLEAS K, M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, Mme BETON, Mme LARVOR, Mme BLEAS

Absents ayant donné procuration :

Mme L'AMINOT, Conseillère municipale, a donné procuration à Mme QUEOURON, Adjoint au Maire,
M. JEZEQUEL, Conseiller municipal, a donné procuration à M. MICHEL, Adjoint au Maire,
M. POULIQUEN, Conseiller municipal, a donné procuration à Mme BETON, Conseillère municipale,
M. PHELIPPOT, Conseiller municipal, a donné procuration à Mme BLEAS, Conseillère municipale.

Absent :

M. TURLAN, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Madame Huguette AUFFRET, Conseillère Municipale, est nommée pour remplir cette fonction.